



REGLEMENT DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL C.S.O. AMATEURS 2020

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une possibilité de qualifications pour les championnats de France dans les meilleures conditions.

Le Calendrier :

Organisateurs	Dates	Organisateurs	Dates
BEAUMONT SUR OISE	22/03/2020	LIVILLIERS	19/03/2020
BOISEMONT C. Equestre L'Épinette	05/04/2020	NESLES LA VALLEE C Equestre Val Fleuri	03/05/2020
FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AMATEUR 2020 Boisemont L'Épinette			14/06/2020

Seules les dates indiquées servent au support des Challenges Départementaux de CSO Amateurs 2020.

Les épreuves : (règlement FFE CSO 2019 et application du règlement FFE CSO 2020 à parution).

N°	Nom de l'épreuve	CAVALIERS	Barème sur les qualificatives	Barème championnat / finale
N°1	Amateur 1 mètre GP	Voir règlement FFE CSO	1 manche à Barème A à temps différé	1 manche à Barème A à temps différé
N°2	Amateur 1.10 mètre GP	Voir règlement FFE CSO	1 manche à Barème A à temps différé	1 manche à Barème A à temps différé
N°3	Amateur 1.20 mètre GP	Voir règlement FFE CSO	1 manche à Barème A à temps différé	1 manche à Barème A à temps différé

Engagement et déroulement des épreuves :

Engagements : Epreuves Amateur : Par Internet ou sur place (suivant l'avant programme).

Conditions de participations des cavaliers :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

1. Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise,
2. Licence de compétition de l'année requis en fonction de l'épreuve montée,
3. Ou être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,

Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.

4. Participations : Voir règlement FFE CSO.

Conditions de participations des chevaux :

- Participations : Voir règlement FFE CSO.

Tenues et harnachements :

Conforme au règlement FFE CSO.

Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter.

« CHALLENGES DEPARTEMENTAUX de CSO amateur 2020 » par série : Classement des concours qualificatifs :

- Conforme au règlement FFE CSO amateur de l'année en cours.

Classement « CHALLENGES DEPARTEMENTAUX de CSO AMATEURS 2020 » :

- Calcul du classement : 1 meilleure performance + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement challenge AMATEUR 2020".

La base des récompenses de la Soirée des Champions 2020 est le podium de chaque série. La participation à la finale est obligatoire.

Pour un cavalier montant plusieurs chevaux dans la même épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte pour le classement challenge.

Pour un cavalier engagé sur plusieurs niveaux de championnats AMATEUR, seul le classement dans le championnat le plus élevé sera pris en compte pour le classement championnat AMATEUR.

Dans chaque épreuve, un cavalier ne sera classé qu'une fois, sa meilleure performance, laissant sa seconde place au cavalier suivant pour le classement championnat.

Barème des points :

¼ de cavaliers engagés reçoivent des points de bonifications, en fonction du nombre de partants dans chaque épreuve, pour exemple : épreuve de 100 engagés, (voir fiche annexe en explication du mode de calculs).

Places	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Etc	25 ^{ème}	Pour suivants	les	Cavalier abandon	éliminé	ou
Points	25 Pt	24 Pts	23 Pts	22 Pts	...	1 pts	1 pts			0 pt	

C'est le cavalier ayant le plus de points qui remportera la série.

**Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement concours FFE de l'année en cours.
Pour les autres cas, le Président du CDEVO et la Présidente de la Commission de CSO pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.**

Cette actualisation du : **01/09/2019** annule l'édition précédente.